

LE SECTEUR MINIER EN RDC : QUELLE TRANSFORMATION POUR QUEL DÉVELOPPEMENT ?

Didier de Failly

Institut français des relations internationales | « Politique étrangère »

2013/2 Eté | pages 113 à 123

ISSN 0032-342X

ISBN 9782365671668

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2013-2-page-113.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.

© Institut français des relations internationales. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le secteur minier en RDC : quelle transformation pour quel développement ?

Par **Didier de Faily**

Didier de Faily, s.j., est directeur du Bureau d'études scientifiques et techniques (BEST) à Bukavu, dans la province du Sud-Kivu en République démocratique du Congo (RDC).

La gestion du secteur minier de la RDC oppose aujourd'hui la logique de l'industrialisation à celle de l'exploitation artisanale. L'action publique est dans ce pays largement impuissante, voire contre-productive. Seule une action résolue de la société civile allant dans le sens d'une hausse de la capacité d'autonomie des divers acteurs de l'exploitation artisanale rendrait possible la cohabitation entre ces deux logiques, en faveur du développement dans une région minée par les conflits.

politique étrangère

Le secteur minier dans les Kivus en République démocratique du Congo (RDC) est l'objet d'une grande attention internationale depuis l'émergence du problème des minerais des conflits et l'élaboration d'une législation américaine qui vise spécialement ce problème et cette région en 2010 : le *Dodd-Frank Consumer Protection Act*. Depuis que le Congrès américain a légiféré sur cette question, les initiatives se sont multipliées. Malgré leur diversité, elles relèvent toutes de la même logique : rendre possible de déterminer l'origine des minerais utilisés. Le législateur américain demande à l'industrie de certifier que ses minerais sont *conflict-free*, ce qui suppose de connaître leur origine géographique et de savoir si cette zone de production est une zone de conflit. La certification d'origine implique donc une traçabilité et une connaissance des sites de production. Depuis deux ans, l'industrie, le gouvernement congolais et des organisations non gouvernementales (ONG) se sont donc engagés dans des initiatives de traçabilité et de validation des sites miniers propres dans les Kivus¹.

1. Pour un résumé de ces initiatives, voir : <www.crisisgroup.org/en/publication-type/key-issues/country/conflict-minerals-in-drc.aspx>.

On veut ici souligner le contraste qui existe actuellement entre la prolifération des initiatives pour résoudre le problème des minerais des conflits et le déficit de connaissance des réalités du secteur minier des Kivus. Ce secteur, essentiellement artisanal et informel, présente des spécificités géographiques, sociales et politiques et des dynamiques qui sont trop souvent négligées ou ignorées. Ces pages sont le résultat d'une quinzaine d'années d'observation minutieuse de la situation dans les Kivus par une petite équipe de chercheurs en contact fréquent avec les acteurs de l'artisanat minier dans cette région.

Éléments de compréhension du secteur minier artisanal du Kivu

Un secteur d'activité informel

La base sociale de l'artisanat minier dans les Kivus est constituée de centaines de milliers de creuseurs², qui n'ont pu fréquenter l'école lorsqu'ils étaient en âge scolaire. Entre 1996 et 2003, les guerres à répétition qui ont mis fin au règne de Mobutu ont complètement désorganisé le système scolaire congolais. Cela explique qu'aujourd'hui la majorité des creuseurs soient analphabètes. Toutefois, quelques « finalistes » de l'école secondaire sont devenus creuseurs faute d'un autre travail. Par ailleurs, les creuseurs forment des communautés de travailleurs migrants, qui viennent surtout des zones densément peuplées du Kivu montagneux et parfois de plus loin. Cet afflux de main-d'œuvre est aussi saisonnier – élèves et étudiants creusant durant les vacances pour financer leur scolarité. Pour ceux qui s'y livrent, ce travail est à la fois une aubaine et une malédiction. Une aubaine dans un marché de l'emploi très déprimé : être creuseur permet de gagner sa vie. Une malédiction dans un environnement de travail d'une grande dureté : les creuseurs vivent dans des conditions misérables et ne gagnent *in fine* qu'un revenu de survie. Sans moyen fiable de faire parvenir aux familles, restées au village à des centaines de kilomètres de là, une partie de l'argent gagné, celui-ci est le plus souvent dépensé en quelques heures avec des conséquences telles que la diffusion de l'alcoolisme, du VIH, etc. Les creuseurs sont aussi mobiles : à la suite de l'embargo sur la plupart des productions stannifères et à la hausse du prix du gramme d'or, ils sont nombreux à avoir migré vers les sites aurifères.

L'activité minière artisanale se caractérise en outre par son manque de structuration. D'une part, les exploitants de carrières et puits miniers n'ont pas de titres miniers légaux ; d'autre part, l'organisation collective en coopératives, qu'on observe en Amérique du Sud par exemple, est encore

2. Ce terme générique désigne toute une panoplie de métiers : boiseur, abatteur, pelleteur, boutefeu, loutrier (laveur), etc.

balbutiante dans cette partie de l'Afrique. Il y a déjà plusieurs années, les hauts fonctionnaires du ministère national des Mines et les responsables de leurs antennes administratives déconcentrées dans les provinces se sont rendu compte de la difficulté de gérer des centaines de milliers de creuseurs : il était impérieux de les organiser pour avoir en face de soi un nombre réduit d'interlocuteurs. Le syndicalisme n'ayant pas bonne presse en RDC, c'est la formule des coopératives qui a été promue, à la grande satisfaction des partenaires occidentaux désireux d'aider le pays à mieux gérer ses filières minières. Or les coopératives ne font pas partie de la culture congolaise. D'ailleurs leur cadre légal date de 1956, donc de l'époque coloniale, et jamais depuis lors on n'a jugé nécessaire de le mettre à jour ! Le ministère a également diffusé des statuts types de coopératives minières qui, cependant, ne font curieusement aucune allusion au travail d'extraction des minerais (il est probable qu'il s'agit de statuts d'autres types de coopératives – par exemple d'épargne et de crédit –, dont on a gommé les mentions trop explicites).

Lorsque la suspension présidentielle des activités artisanales d'extraction des minerais a été levée le 10 mars 2011, les creuseurs de l'ancien « Grand Kivu » (Maniema, Nord et Sud-Kivu), qui disposaient déjà de leurs cartes officielles de creuseurs, se sont précipités en nombre pour devenir membres des coopératives minières naissantes. À leurs yeux, ce statut leur garantissait le droit de continuer à exercer cette activité. Ils ont donc payé leur droit d'adhésion aux nouvelles coopératives minières, qui leur ont aussi souvent demandé de leur apporter une partie du produit extrait en nature. Toutefois, ces coopératives ne sont ni des coopératives de production ni des coopératives de commercialisation et, au moins au Kivu, ne proposent guère de services à leurs adhérents ni ne pratiquent les systèmes de ristourne ou de « trop-perçu ».

Les désavantages de l'informalisation et le retour de l'industrie

Ce faible degré d'auto-organisation de l'artisanat minier a pour corollaire un degré élevé de prédation par les groupes armés et les agents d'autorité. La greffe prédatrice des groupes armés sur le secteur minier du Kivu a été documentée par de nombreuses organisations, à commencer par les Nations unies, dont un groupe d'experts indépendants travaille depuis dix ans sur le sujet et publie chaque année un rapport. Les groupes armés apparaissent dans le premier segment de la chaîne commerciale, qui va du site de production aux points d'évacuation du minerai vers les capitales provinciales (Goma et Bukavu). Les miliciens sont ainsi présents sur des sites de production, où ils prélèvent des minerais et des taxes, et le long de la route qui va du site à la localité d'où est exporté le minerai. Ils sont

donc particulièrement actifs sur les sites miniers en zone forestière (la forêt leur permet de se cacher rapidement après leurs razzias armées dans un village), même si on en trouve aussi en altitude (par exemple dans les sites miniers des moyens plateaux d'Uvira comme Lemera).

Par ailleurs, toutes les recherches faites depuis quelques années dans les sites miniers montrent que la plupart des actes illégaux (corruption, abus de pouvoir, faux quittanciers, barèmes fantaisistes de taxes et redevances, etc.) sont le fait d'agents de l'État, de représentants de l'ordre ou de délégués des pouvoirs coutumiers. Les creuseurs sont ainsi les victimes d'organisations prédatrices qui envoient leurs agents sur le terrain sans les doter de frais de déplacement ni de séjour, pour prélever des montants prédéterminés qui doivent être transmis à la hiérarchie dans les capitales provinciales, à charge pour celle-ci de redistribuer une partie du profit à Kinshasa. Tout ce qui est collecté au-delà du montant requis revient à l'agent collecteur.

Cependant, tous les sites miniers ne sont pas dans l'orbite de l'État et de ses agents. Une difficulté particulière pour organiser les filières artisanales d'extraction minière en RDC tient à la géographie du Kivu : une chaîne de montagnes s'élevant parfois au-delà de 3 000 mètres longe la frontière orientale du pays, au moins depuis Beni au nord jusqu'à Fizi au sud. À moins de 1 000 mètres d'altitude, la forêt tropicale prend le relais des hauts plateaux et des collines et se révèle un espace difficile à pénétrer. Les capitales provinciales (Goma pour le Nord-Kivu et Bukavu pour le Sud-Kivu) et les agglomérations relativement importantes comme Uvira au Sud-Kivu, Butembo et Beni au Nord-Kivu sont toutes localisées à proximité de la frontière pour des raisons commerciales et ont peu de prise sur l'*hinterland* de la province où se trouvent les zones minières. Ces agglomérations, qui abritent les centres de décision de l'exécutif provincial et de l'administration publique, la magistrature, le commandement des forces armées et de police, les infrastructures aéroportuaires, etc., ne sont que rarement connectées par la route aux zones minières : plus on s'en écarte, moins leur influence est sensible et plus leur capacité de régir et d'administrer le territoire s'amenuise. Ils parviennent d'autant moins à remplir leurs obligations que les services techniques administratifs spécialisés en matière minière ne disposent que de peu de moyens et que la plupart des routes en terre sont difficilement praticables au-delà d'une centaine de kilomètres à l'ouest de la frontière.

Le site désormais célèbre de Bisie, dans le territoire de Walikale au Nord-Kivu, requiert deux journées de marche à travers la forêt pour être atteint, depuis la route macadamisée utilisée abondamment par les avions de deux

Tous les sites miniers ne sont pas dans l'orbite de l'État

tonnes de charge utile venant charger les minerais pour les transporter jusqu'à Goma. Ce site minier, déjà connu autrefois par la base de la Minière des Grands Lacs-Centre à Kabunga, près d'Itebero³, n'avait jamais été mis en exploitation et n'avait donc pas reçu d'infrastructures (routes d'accès, électricité, dispensaire, bâtiments, etc.). Son exploitation artisanale, commencée seulement à la fin des années 1990, a donné lieu à une concentration de population qui a créé des localités en pleine forêt, sans aucune infrastructure. De même, les sites aurifères de Kamituga et Misisi n'ont été à nouveau reliés à Bukavu par la route que récemment, à la suite de travaux de réhabilitation routière. Le territoire de Shabunda, au Sud-Kivu, reste lui encore très isolé de Bukavu et le transport de minerais s'effectue toujours par avion.

Le contrôle des zones minières n'est pas seulement un problème de manque de capacité des administrations, c'est aussi un problème d'accès géographique. Dans les années 1990, alors que l'État congolais s'effondrait, l'artisanat minier informel se développait, y compris dans des zones difficiles d'accès en forêt (Walikale, Shabunda) ou dans la montagne (hauts plateaux du Sud-Kivu). Historiquement, la mise en valeur artisanale des zones minières s'est développée à l'ombre de la faillite de l'État et à la faveur de l'asphyxie progressive des sociétés minières dont les actifs aurifères ont été récupérés par une société privée au Sud-Kivu. Il n'y a pas eu de passage de relais entre l'exploitation minière par la compagnie Sominki – arrêtée fin 1996⁴ – et l'exploitation minière privée de Banro – commencée par des prospections dans les années 2000 et qui vient récemment d'atteindre la phase de production. Entre ces deux entreprises, Sakima, société d'État sans moyens financiers, a été gênée par l'épisode éphémère de la Somico, mise en place par feu Laurent-Désiré Kabila et dont les irrégularités ont poussé Banro à réclamer – et obtenir – ses droits devant une cour fédérale aux États-Unis. À la suite de quoi la Sakima a été amputée de ses gisements d'or situés dans la *Gold Belt* : Twangiza, Kamituga, Lugushwa et Namoya, maintenant dévolus à Banro. Les transferts de propriété, rachats et contestations en justice qui se sont déroulés à la fin des années 1990 et au début de ce siècle ont ouvert, tout d'abord, une période d'incertitude, puis une phase de prospection et d'insertion dans le milieu, qui se traduit aujourd'hui par le retour de l'exploitation industrielle au Sud-Kivu⁵. Plus de dix ans après avoir acheté des droits miniers au Sud-Kivu et au

3. Cette base fut fermée à cause de la rébellion muléliste au milieu des années 1960.

4. À cette époque, en raison de la guerre, la petite centaine d'expatriés encore sur place ont quitté les lieux précipitamment et dans des conditions parfois rocambolesques, tandis que des centaines de cadres et d'agents de maîtrise congolais quittaient également les bassins miniers devenus le théâtre de pillages forcenés par la population (pôle aurifère de Kamituga) ou par les « nouveaux hommes forts » (pôle stannifère de Kalima).

5. Le Nord-Kivu reste encore trop instable pour cela.

Maniema, Banro a commencé à produire de l'or. Cette reprise d'activité industrielle n'est pas sans poser des problèmes, car les conditions d'acquisition de ces droits miniers durant la guerre en 1997 laissent planer un soupçon d'illégitimité, et le développement de l'activité industrielle inquiète les artisans miniers qui craignent un fort effet d'éviction⁶.

La transformation du secteur minier : obstacles et prémices

L'émergence de la problématique des minerais de conflits dans le débat international et le retour graduel de l'industrie ont donné naissance à des initiatives disparates qui traduisent toutes une volonté de transformer profondément l'artisanat minier informel. Ces initiatives reposent sur la conviction qu'il est possible d'améliorer les conditions exécrables de travail et de réduire la conflictualité dans les Kivus. Malheureusement, elles se heurtent à plusieurs obstacles et à une méconnaissance des réalités locales, aboutissant parfois à des décisions ou des réformes contre-productives, qui finalement se retournent contre leurs supposés bénéficiaires. L'échec patent des centres de négoce est, à ce titre, révélateur. Ce programme, conçu au sein de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) et agréé par le gouvernement, n'a pu être mené à terme. Il consistait à contribuer à la formalisation de la chaîne commerciale, en créant des points de vente obligés pour les commerçants de minerais dans le Nord et Sud-Kivu. Aujourd'hui, aucun des cinq centres de négoce n'est opérationnel, et ceux qui ont été construits sont des bâtiments vides, en raison d'un manque de sécurité, d'une mauvaise localisation et d'un défaut de base légale, le tout en raison surtout d'une méconnaissance des réalités locales historiques et géographiques.

L'État, obstacle plus que promoteur de la réforme

Parmi les obstacles à la transformation du secteur figure le problème de la place de l'artisanat dans la politique minière du gouvernement. La question de la réforme du secteur minier occupe l'actualité congolaise depuis longtemps, mais les actes ne suivent guère les paroles, comme l'attestent les efforts pas toujours couronnés de succès de la Banque mondiale pour promouvoir cette idée. Si le gouvernement congolais a consenti à s'engager dans la voie de la réforme avec le programme Promines de la Banque mondiale, il demeure très en retrait sur la question de l'artisanat minier, de même que beaucoup d'instances de la société civile à Kinshasa. En effet, l'activité artisanale d'extraction des minerais, qui est absolument prépondérante dans les Kivus et au Nord-Katanga où elle est pratiquée par

6. La société Banro a dû négocier avec les creuseurs et les communautés pour des compensations, notamment compte tenu des déplacements de familles qu'elle a dû effectuer dans la zone où elle a commencé l'exploitation industrielle.

plusieurs centaines de milliers de creuseurs, a mauvaise presse à Kinshasa. Le ministère des Mines se concentre sur le secteur industriel et ne s'intéresse guère à l'artisanat. Par ailleurs, les autorités gouvernementales semblent très malhabiles à définir des zones minières artisanales, alors que cela est stipulé dans le Code minier. Cette attitude est une des raisons pour lesquelles l'artisanat minier en RDC demeure dans l'informel, alors que les dispositions légales pour sa formalisation existent.

La révision en cours du Code minier illustre aussi l'orientation pro-industrie du ministère. Les rapports des consultations organisées par la société civile sur cette révision ne reprennent aucunement les desiderata exprimés par des représentants des provinces minières artisanales. Certes, on a tenté d'harmoniser le Code minier avec la Constitution du pays – qui est postérieure (2006) et va dans le sens de la décentralisation –, en précisant les mandats des ministres national et provinciaux et de leurs administrations ; mais on n'a pas intégré le souci de ces provinces minières de légiférer mieux à propos de l'artisanat minier et du statut de la « petite mine ». La question de l'artisanat minier reste donc mineure dans la politique gouvernementale.

Quelle révision pour le Code minier ?

Un autre obstacle tient à la transformation de l'administration des mines elle-même. L'activité minière congolaise a connu de profondes mutations au cours de la dernière décennie. Au lendemain de la période de guerre, c'est-à-dire après 2002-2003, elle se trouve dans une situation totalement différente de celle que le pays et son gouvernement connaissaient avant le début de la première guerre de l'Est de la RDC en 1996. Jusqu'alors, l'activité minière de l'Ituri était dominée par la puissante OKIMO⁷, les Kivus par l'omniprésente SOMINKI⁸, le Katanga par la toute-puissante GECAMINES et le Kasai par la fabuleuse MIBA⁹. L'État n'avait pas à se soucier de prospecter de nouveaux gisements, ni de rassembler des moyens financiers et des ressources humaines pour les mettre en valeur : ces sociétés s'en chargeaient. Ainsi le ministère des Mines à Kinshasa pouvait-il se contenter de sa routine administrative habituelle. Mais le nouveau Code minier adopté au milieu de l'année 2002, sous l'influence de la Banque mondiale, a attribué des tâches de gestion et de développement au ministère des Mines, en créant par exemple le cadastre minier national (CAMI). Or, l'administration publique des Mines n'avait

7. Office des mines d'or de Kilo-Moto, dans le district de l'Ituri en Province orientale (anciennement Haut-Zaïre), devenu récemment Société des mines d'or de Kilo-Moto (SOKIMO).

8. Société minière industrielle du Kivu, née de la fusion de neuf sociétés minières le 20 mars 1976.

9. Minière de Bakwanga, société qui exploite les champs diamantifères au Kasai.

jamais encore dû organiser ni gérer pareille institution. En réalité, toute la filière administrative publique des Mines est en train de découvrir de nouveaux horizons rendus plus complexes par la décentralisation prévue par la Constitution de 2006.

Le travail social, fondement de la transformation

Toutes les réflexions sur l'amélioration du secteur minier artisanal s'accordent sur la nécessité de formaliser le secteur. Mais si on veut formaliser leurs activités minières, les creuseurs artisanaux doivent apprendre à lire les documents qui détaillent les taxes et redevances diverses à payer et autres règlements qui les concernent. Ils doivent aussi apprendre à gérer les revenus qu'ils tirent de leur activité, afin d'en épargner ou investir au moins une partie, plutôt que de tout consommer dans des conditions dangereuses. De même, le recours à un guichet de coopérative d'épargne ou de transfert de fonds, ou même tout simplement à un système de paiement par téléphone, requiert de maîtriser les rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul. Or l'illettrisme est important parmi cette population. Des méthodes efficaces d'alphabétisation des adultes (en six mois) doivent être mises en œuvre dans ce milieu. S'il est possible de former des creuseurs « intellectuels » aux méthodes d'alphabétisation des adultes, ils deviennent capables d'alphabétiser leurs pairs creuseurs, répartis par groupes de 20 « apprenants ». Et pour que la méthode soit complète, elle emprunte les façons conscientisantes¹⁰ qu'a développées autrefois Paulo Freire, en introduisant chaque mot générateur de lecture par des discussions, à partir d'une fiche (« guide de réflexion ») destinée à aider les alphabétiseurs à conduire ces débats.

Cette activité d'alphabétisation a démarré à titre expérimental à Kalimbi, le premier site à être certifié par étiquetage. Si elle s'avère concluante, ces guides de discussion destinés à soutenir l'alphabétiseur pourront d'ailleurs être publiés dans des petites brochures, afin de diffuser la méthode dans divers bassins miniers. À Kalimbi, le démarrage de cette activité d'alphabétisation a eu un effet de levier, en s'associant un autre programme de promotion des petites caisses d'épargne autogérées, les MUSO (« mutuelles de solidarité »). Dans le milieu minier, le développement socioéconomique ne saurait se faire sans progrès éducatif.

10. L'alphabétisation fonctionnelle aborde par exemple le thème (en langage technique : le mot générateur) de la « maison » en faisant réfléchir les apprenants sur les diverses façons d'améliorer son habitat. L'alphabétisation conscientisante, quant à elle, parcourt le même chemin, mais elle fait un pas de plus ; par exemple, elle pose la question : « Si votre mari vient à mourir, que devient votre maison ? Pourrez-vous la garder ? » – garantie assurée de capter l'attention et de susciter l'intérêt des apprenants pour la lecture et l'écriture...

Autre point de passage obligé pour la transformation du secteur : l'implication de la société civile comme *watchdog* et comme fournisseur d'idées. Alors que les débats autour des minerais des conflits et de la cohabitation entre les communautés et l'industrie minière prennent de l'ampleur, le besoin se fait jour de développer une expertise technique dans la société civile. Pour la société civile kivutienne, le défi est de dépasser le stade du plaidoyer, pour acquérir de réelles compétences de contrôle et de négociation. Les organisations de la société civile doivent être capables d'exercer de façon valable un rôle de contre-pouvoir (protection des droits sociaux, économiques et environnementaux), tout en fournissant des services (éducation, information, etc.) aux opérateurs économiques, aux coopératives minières et aux communautés, et en établissant un dialogue régulier avec les industries et les autorités gouvernementales.

Aujourd'hui, en RDC, le chantier de la transformation du secteur est immense : révision du Code minier, audits miniers, soutien aux associations de creuseurs, participation aux instances de dialogue et de définition des normes comme l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), qui se décline aux plans national et international, *monitoring* de l'impact environnemental, audit de traçabilité, projets de développement minier artisanal, etc. Les quelques personnes qui travaillent sur ces sujets à l'heure actuelle dans le très petit nombre d'organisations de la société civile kivutienne ne suffiront certainement pas à la tâche. Il convient de développer cette expertise au sein de la société civile, grâce à des moyens financiers et une politique déterminée des bailleurs de fonds.

Le rôle de la société civile

Ce travail de développement social présuppose de connaître les conditions de vie et de travail des mineurs artisanaux au Kivu. Les études qui les concernent sont rares, et ils sont généralement caricaturés soit en hors-la-loi invétérés soit en misérables sans capacité de changement. Pour soutenir les nombreux efforts en faveur de l'artisanat minier, en se fondant sur des bases solides et afin de répondre aux enjeux réels, il faudrait entreprendre une enquête sur les mineurs artisanaux, le fonctionnement de leur communauté de travail et leur trajectoire de vie (aspects économiques et financiers, technologiques, sociologiques, sociosanitaires et même culturels). Cela comblerait le déficit de connaissances actuel, qui est dissimulé par les généralisations hâtives et sans fondement.

La cohabitation des deux formes économiques de l'activité minière

Bien que dominé par l'informel, le secteur minier du Kivu semble engagé sur une nouvelle voie : celle de l'industrialisation. Si Banro fait figure de pionnier, d'autres compagnies aurifères empruntent la même voie au nord

(dans la zone de Mongbwalu, en Province orientale), et des sociétés effectuent des visites exploratoires au Nord-Kivu. Comme l'indique le tableau 1, les modes d'exploitation industrielle et artisanale sont très différents.

Tableau 1. Comparaison entre les modes d'exploitation industriel et artisanal

	Mode d'exploitation industriel	Mode d'exploitation artisanal
Fonctionnement	Ouverture de routes pour les camions Ouverture de carrières Production d'énergie Construction d'une usine Prise en charge de la main-d'œuvre (alimentation, logement, soins de santé et d'éducation, etc.) Paiement des taxes nationales officielles ainsi que des « taxes » locales plus ou moins légales	Sites (<i>placers</i>) isolés au fond de la forêt tropicale Énergie musculaire (hommes, femmes, enfants) et outils manuels Prélèvements multiples en provenance d'« autorités » diverses et ayant parfois recours à l'intimidation
Types de sites miniers	Carrière (<i>open pit</i>) ou éventuellement mine souterraine	Puits, galeries, <i>placers</i> en ruisseau ou rivière
Procédés d'extraction	Broyage systématique de l'ensemble de la roche, avant de récupérer le minerai par lixiviation (environ 2 grammes d'or par tonne de roche broyée)	Recherche de loupes (poches de minéralisation), appelées « coffres » ou tambours » par les creuseurs
Produit	<i>Produit contrôlé</i> , minerai relativement identifié et purifié	<i>Produit peu valorisé</i> , minerai peu ou mal contrôlé, avec une faible valeur ajoutée, et sujet aux fraudes

Malgré la réticence des autorités nationales à l'égard de l'artisanat minier, il est évident pour tous les connaisseurs du secteur que ni le « tout industriel » ni le « tout artisanal » ne sont des options réalistes dans le Kivu et que les deux secteurs sont appelés – ou condamnés – à coexister, voire à collaborer dans un avenir plus ou moins proche. Le modèle du « tout industriel » permet d'extraire du sol un plus grand pourcentage des matières minérales mais il n'exploite pas des petits sites miniers isolés pour des motifs de rentabilité. Une partie de la richesse minière du pays resterait donc inexploitée. Le modèle du « tout artisanal » souffre quant à lui d'un défaut de rationalité économique. Certes, les creuseurs exploitent les petits sites isolés, mais ils les écrèment ; ce qui est abandonné dans le sol risque d'être à tout jamais perdu car, d'une part, le coût de dégagement (découverte) de la croûte de 35 mètres d'épaisseur peut être prohibitif (en fonction des cours fluctuants des minerais) et, d'autre part, les gîtes alluvionnaires dans lesquels se trouvent les sites risquent, une fois les couches de cailloux bouleversées, de biaiser les futures études géologiques. Dans ce cas aussi, tout une partie de la richesse minière du pays resterait

donc également inexploitée. Outre la réalité sociale (on voit mal comment les compagnies minières pourraient expulser des centaines de milliers de creuseurs sans recourir à des politiques de violence organisée), l'économie elle-même prône la coexistence de l'artisanat et de l'industrie. Il reste aux autorités gouvernementales, aux sociétés et aux communautés à définir les paramètres de cette coexistence et à faire en sorte qu'elle soit équitable pour tous.

Le défi principal pour le secteur minier dans les Kivus, à l'heure actuelle, consiste à développer le capital critique de connaissances qui permettra de fonder une politique de réforme sur une base solide et à mener une action de long terme en situation d'insécurité. Le Sud-Kivu est moins instable que le Nord-Kivu et accueille donc un projet pilote de certification des minerais. La modestie du projet, qui n'est jusqu'à présent connu que des cercles d'experts, dissimule de grands enjeux pour l'économie et l'avenir du Kivu.



MOTS CLÉS

République démocratique du Congo
Kivu
Exploitation minière
Code minier

